



N° 93
Janvier 2024

La Lettre

du Président



Dossier :
Enquête prélèvement
2022/2023

Actualités juridiques

Enquête nationale

Agenda

Piégeur agréé :

- lundi 04 et samedi 09 mars 2024 (ST LOUP SUR THOUET)

Chasse à l'arc :

- samedi 08 juin 2024

Garde particulier :

- vendredi 07 et vendredi 21 juin 2024

Inscription via l'espace adhérent sur www.chasse-79.com

sommaire

Edito du Président	3
Enquête prélèvement	5
La musette annuelle du chasseur	7
En résumé	8-9
Actualités juridiques	10
Enquêtes nationales	11
Bilan des accidents	12

Vente de cartographies de territoire

La FDC 79 met à disposition son service de cartographie pour votre territoire : Sur rendez vous, vous avez la possibilité de commander **une carte au format 1m x 80 cm pour vos locaux de chasse.**



Directrice de la publication : Alexandra BARON

Rédaction : Alexandra BARON, Guy TALINEAU, Frédéric AUDURIER, David BERTHONNEAU et Jean-François CHOLLET

Crédit Photos : Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres, Dominique GEST

Création & impression : Imprimerie de la Sèvre - NIORT - 400 exemplaires - Bulletin imprimé sur un papier issu de forêt gérée durablement



Edita



Chers Adhérents, Amis Chasseresses
et Chasseurs,

Avant d'aller plus loin dans mes propos, avec l'ensemble du Conseil d'Administration et des collaborateurs de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres, nous voulons vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Nous espérons qu'elle vous apportera en premier lieu la santé sans quoi, vous le savez bien, tout devient plus difficile, mais aussi l'envie et le plaisir de parcourir les chemins de la vie avec sérénité, bonheur et convivialité.

Cette année 2023 nous aura apporté son lot de satisfaction qui gratifie ses acteurs et encourage pour aller plus loin. Comment ne pas citer au premier rang **le centenaire des Fédérations de Chasse et de Pêche**.

Cet évènement fort a marqué le début de cette saison cynégétique. Nous avons su apprécier au plus haut point la force de nos réseaux, ce qui démontre à l'évidence les multiples soutiens dont nous avons bénéficié pour réussir cette journée du 2 septembre 2023 au Château de la Voûte à LA CRECHE qui a attiré 3000 visiteurs.

Les commentaires unanimement positifs nous ont confortés dans notre choix d'opter pour une fête populaire, familiale, ouverte à tous avec des entrées gratuites.

MERCI A VOUS, C'EST LA REUSSITE DE L'ENSEMBLE DU MONDE DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE.

Cette Lettre du Président vous retrace largement **les prélèvements de la saison passée**. C'est un travail fondamental réalisé par notre collègue Jean François CHOLLET et nos équipes fédérales depuis presque une dizaine d'années.

En effet, dans chacun de nos territoires, pour nos espèces sédentaires, il nous faut d'abord connaître leur population pour en déduire les possibilités de prélèvements, en accordant si nécessaire les plans de chasse et ensuite faire un état après la saison des prélèvements réellement faits. Ce travail, vous le connaissez bien, vous les responsables de territoires, car vous y êtes intégrés chaque année et vous savez bien que c'est le passage obligé **POUR ASSURER UNE GESTION DE CHASSE VERITABLEMENT RESPONSABLE D'UN TERRITOIRE**.

Les prélèvements sont nécessaires à la nature pour conserver un certain équilibre, car sans notre action, certaines espèces prendraient le pas sur d'autres au point de mettre leur avenir en grande difficulté. Imaginez la non régulation du renard et donc laisser chaque saison 8 à 9 000 individus de plus sur notre département. Imaginez ce qu'il en serait de notre petite faune de plaine et des élevages, gagne-pain de nos exploitants agricoles. De même, qu'en serait-il des berges de nos étangs et rivières, si nous ne prélevions pas plus de 20 000 ragondins par an. Et je pourrai continuer la liste.

Ici, il convient de mettre en avant le travail des piégeurs ainsi que celui de tous les chasseurs qui sous des formes différentes unissent leurs actions pour de belles réussites utiles à nos concitoyens.

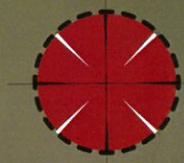
Pour conclure, nous vous avons souvent dit qu'il fallait être et rester ensemble, car unis, nous serons plus forts, plus convaincants et à terme mieux reconnus.

Bonne Année 2024
Le Président de la Fédération, Guy TALINEAU

Enquête Prélèvements 2022-2023



6,7%
des chasseurs

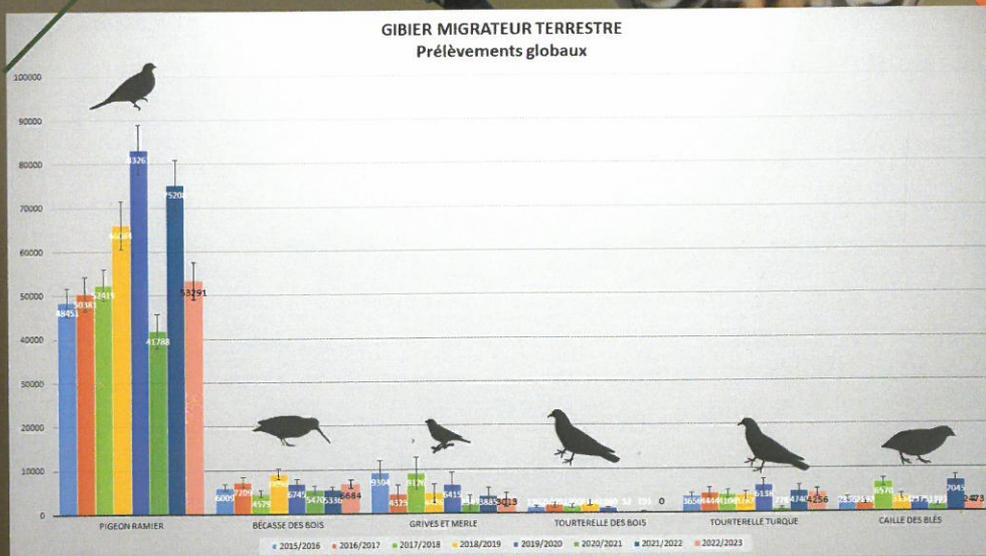


650 retours



Voici venu le moment de faire le bilan de la huitième édition de notre enquête prélèvements que nous avons commencée lors de la saison 2015-2016. L'objectif de ce travail est d'estimer de manière fiable, en utilisant une approche scientifique par échantillonnage anonyme, les prélèvements des diverses espèces chassables de notre département afin d'apprécier les évolutions des populations dans le temps.

Les données sur les grands gibiers sont connues de manière plus précise par les bilans des plans de chasse et le suivi régulier des sangliers prélevés au fil de la saison : elles n'apparaissent donc pas ici.



Les migrateurs terrestres

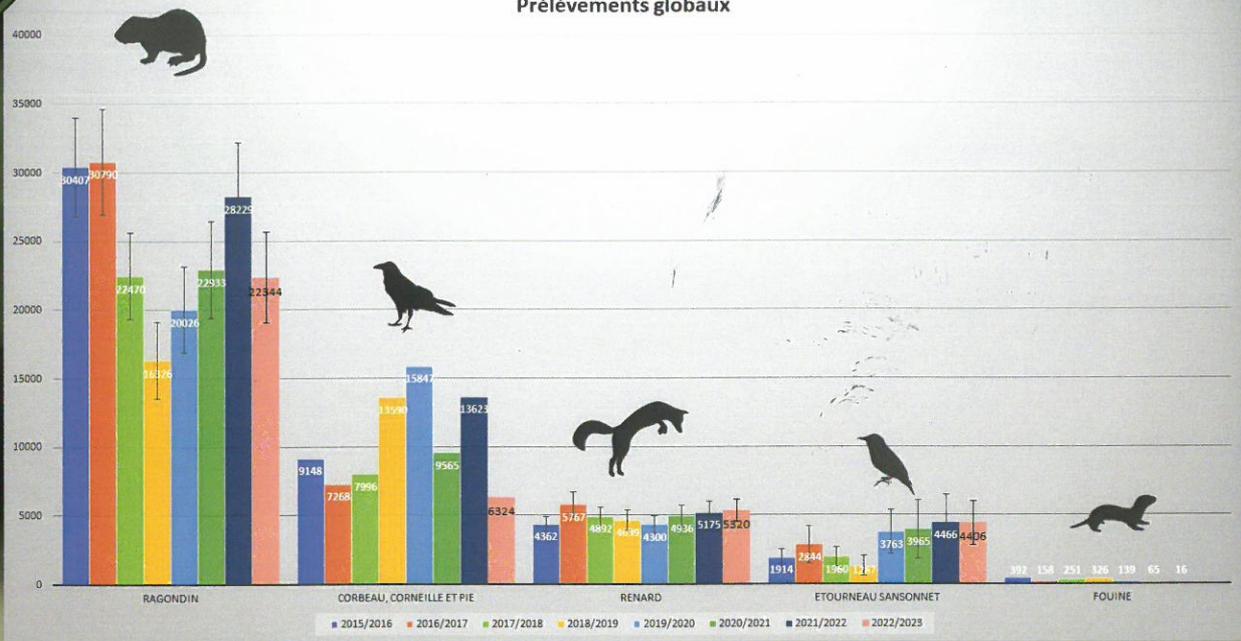
Le pigeon ramier reste le principal gibier du chasseur des Deux-Sèvres avec 5,5 pigeons par chasseur en moyenne. Si 2019-20 et 2021-22 avaient été des années exceptionnelles avec respectivement plus de 83 000 et 75 000 oiseaux au tableau, les prélèvements effectués en 2022-23 ne resteront pas dans les annales avec seulement 53 000 individus prélevés. Cette chute du tableau de 29 % en une saison est probablement due aux mesures d'interdiction qui ont accompagné l'épidémie de grippe aviaire qui a sévi dans le tiers nord-ouest du département entre octobre 2022 et février 2023.

Les bécassiers ont vécu une saison 2022-23 relativement correcte et dans la moyenne de ce que nous connaissons depuis 2015. Elle aura été bien meilleure que 2021-22 avec 6 700 oiseaux nobles prélevés contre 5 300 l'année précédente.

Avec seulement 2 400 oiseaux au tableau, la saison 2022-23 aura été un mauvais cru pour la caille des blés, soit un prélèvement 3 fois moins important que l'année précédente qui avait été exceptionnelle. Les conditions climatiques de l'été 2022 n'auront pas permis de conserver des oiseaux pour l'ouverture de la saison. Lorsque la saison estivale est plus humide, comme ce fut le cas en 2017 ou en 2021, les prélèvements de cailles augmentent considérablement.

Les interdictions de chasse du gibier à plumes durant l'épidémie de grippe aviaire ont très certainement impacté à la baisse les prélèvements d'oiseaux migrateurs.

ESPECES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS
Prélèvements globaux



Les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD)

Avec la perte du statut « ESOD » de nombreuses espèces (fouine, corbeau freux, pie bavarde, ...), la chasse était devenue prépondérante dans la régulation de ces espèces depuis 2019.

Après une année avec de forts prélèvements de ragondins et rats musqués, 2022-23 a été une année dans la moyenne avec plus de 23 000 pièces au tableau.

2022-23 n'aura pas été un grand cru en matière de prélèvements de corvidés avec seulement 6 300 oiseaux tués à la chasse, soit la moitié moins que la saison précédente.

En effet, seulement 11 % des chasseurs sondés déclarent avoir tué au moins un corvidé dans la saison.



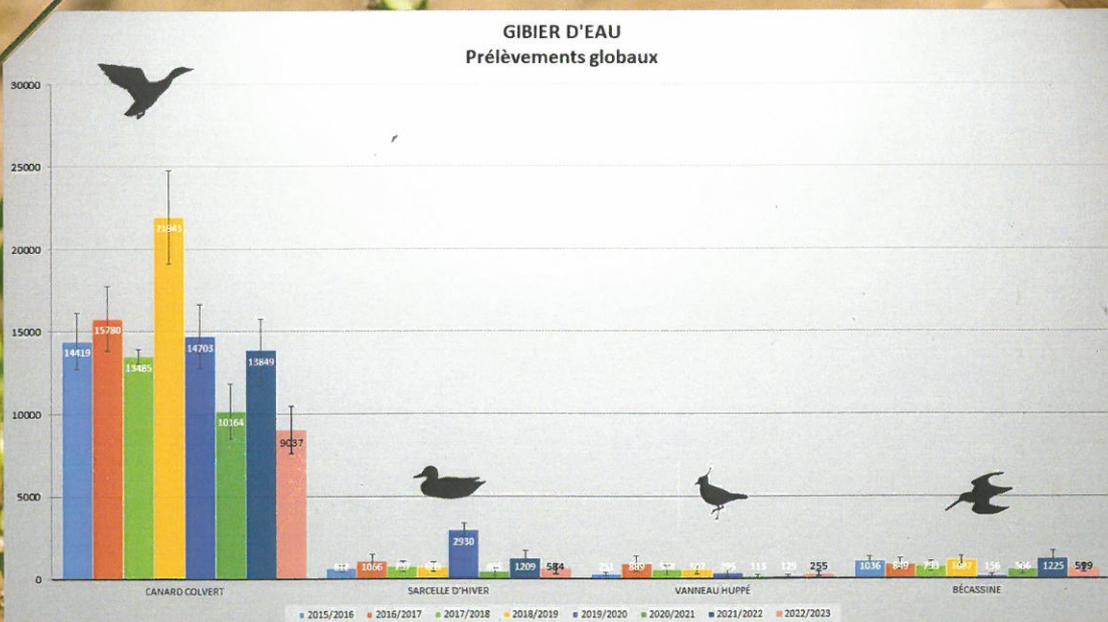
Certains en tirent plusieurs centaines et nos agriculteurs ne peuvent (et doivent !) que leur réserver le meilleur accueil. Le retour du corbeau freux dans la liste des ESOD devrait permettre une augmentation des prélèvements dans les années à venir, ceci en raison de la disparition de la crainte de l'erreur d'identification avec la corneille noire.

Quant au renard, ses prélèvements à la chasse sont de nouveau à la hausse, avec plus de 5 300 animaux régulés lors de la saison 2022-23. C'est la deuxième meilleure année en termes de prélèvements depuis le début de cette enquête.

Les gibiers d'eau et les limicales

De nouveau, la chasse du gibier d'eau aura connu une saison mouvementée en raison de la présence de virus influenza hautement pathogène et qui provoque la grippe aviaire.

Après une année 2021-22 marquée par des tableaux en légère hausse pour l'ensemble des espèces d'oiseaux d'eau, le nombre d'animaux prélevés à la chasse en 2022-23 est reparti à la baisse. Si le colvert est le principal gibier d'eau tiré dans les Deux-Sèvres avec plus de 9000 oiseaux, il n'en demeure pas moins que c'est le chiffre le plus bas enregistré depuis 2015-2016. Rappelons qu'en 2018-19 la barre des 20 000 oiseaux avait été franchie.



La musette annuelle du chasseur

Pour la septième année consécutive, une analyse de la musette annuelle du chasseur a été effectuée en prenant en compte toutes les espèces chassables.

Si les variations étaient faibles sur les quatre premières années, les restrictions imposées unilatéralement en 2020-2021 avaient entraîné de façon mécanique une diminution statistiquement significative des prélèvements globaux. La saison 2021-22 avait permis de retrouver une situation cynégétique plus encourageante. Ainsi, le taux de chasseurs n'ayant réalisé aucun prélèvement est de 8,2 %, pourcentage le plus important enregistré en année où la chasse se déroule de façon normale.

Si nous ne devons retenir que quelques chiffres pour cette saison 2022-23, il faut savoir que, pour toutes espèces confondues :

- 25 % des chasseurs deux-sévriens ont prélevé entre 0 et 4 pièces
- 50 % ont prélevé moins de 11 pièces (contre 15 en 2021-22)
- 25 % ont prélevé plus de 26 pièces (contre 31 en 2021-22).





En résumé...

Les années se suivent et ne se ressemblent pas.
Alors que la saison 2021-22 nous redonnait de bonnes perspectives
après une saison 2020-21 tronquée de façon autoritaire,
la saison 2022-23 que nous venons d'analyser se montre peu enthousiasmante.

Avec un chasseur sur deux qui prélève moins de 11 pièces toutes espèces
confondues, je ne pense pas que nous soyons des destructeurs patentés, n'en déplaise aux
intégristes de tout poil. Les populations de petits animaux ont diminué fortement depuis un demi-
siècle et le travail que nous menons montre que la chasse n'a qu'un impact marginal. Si d'ailleurs
c'était le cas, les populations de grands animaux seraient impactées de la même façon, ce qui
est loin d'être le cas. Les causes sont sans aucun doute beaucoup plus complexes, mais là n'est
pas notre propos aujourd'hui.

La restitution de ce travail, qui rappelons-le n'est possible que grâce à votre collaboration,
permet de vous informer de certains faits ponctuels remarquables ou de tendances qui se
confirment ou s'infirment avec le temps. Ainsi, **nos prélèvements de lièvres apparaissent
en demi-teinte et nous rappellent que notre petit animal, emblématique de nos Deux-
Sèvres, reste fragile** et qu'il appelle à une gestion très prudente et très fine en fonction du
biotope. De même les prélèvements de pigeons ramiers ont chuté de 29 %, sans aucun
doute en raison de la limitation de la chasse qui nous a été imposée en raison de la grippe
aviaire. Ceci explique aussi sans doute les faibles prélèvements de canards colvert au cours de
cette saison. Les aléas climatiques impactent aussi de façon notoire certains prélèvements :
ainsi la sécheresse estivale n'a pas permis de conserver un environnement favorable à la présence
de cailles lors de l'ouverture. La dégringolade des prélèvements de faisans et perdrix depuis 2015-
2016, soit une baisse de moitié environ, ne peut qu'amener des inquiétudes pour la pérennité de
l'activité de nos éleveurs.

Ainsi s'achève la restitution de ces huit années de collecte de données, de calculs statistiques,
de réflexions, d'interprétations, de comparaisons, de doutes... L'ensemble de ce travail est
intégralement réalisé au sein de votre fédération, ce qui en constitue son originalité. Nous l'effectuons
aussi avec une grande rigueur, l'à-peu-près n'a pas sa place ici. Mais, faut-il le rappeler, **sans votre
participation qui se confirme d'année en année, nous ne pourrions rien faire !** Une fois de plus,
nous vous remercions très chaleureusement du temps que vous consacrez à remplir le petit carnet
qui est le début d'une grande aventure, celle de la chasse de demain en Deux-Sèvres. Certains
peuvent encore penser que tout ceci n'est guère utile, mais il n'en est rien car la société actuelle
a bien changé et nous n'avons d'autre choix que de répondre à ses questionnements sur notre
mode de vie. C'est à ce prix que nous pourrions convaincre certains de nos contemporains qu'une
autre vie est possible, qu'une autre voie s'ouvre à eux, loin de l'artificialité et du mensonge, en
s'immergeant dans une nature qui, à chaque instant, nous distille un bonheur profond si on sait la
lire et la comprendre en toute humilité.

Jean-François Chollet



Actualités juridiques

1 500 euros d'amende en cas d'ivresse manifeste

Un décret publié le 17 septembre 2023 mentionne : « **Se trouver en état d'ivresse manifeste à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction en étant porteur d'une arme à feu ou d'un arc expose d'une contravention de 5^{ème} classe** ».

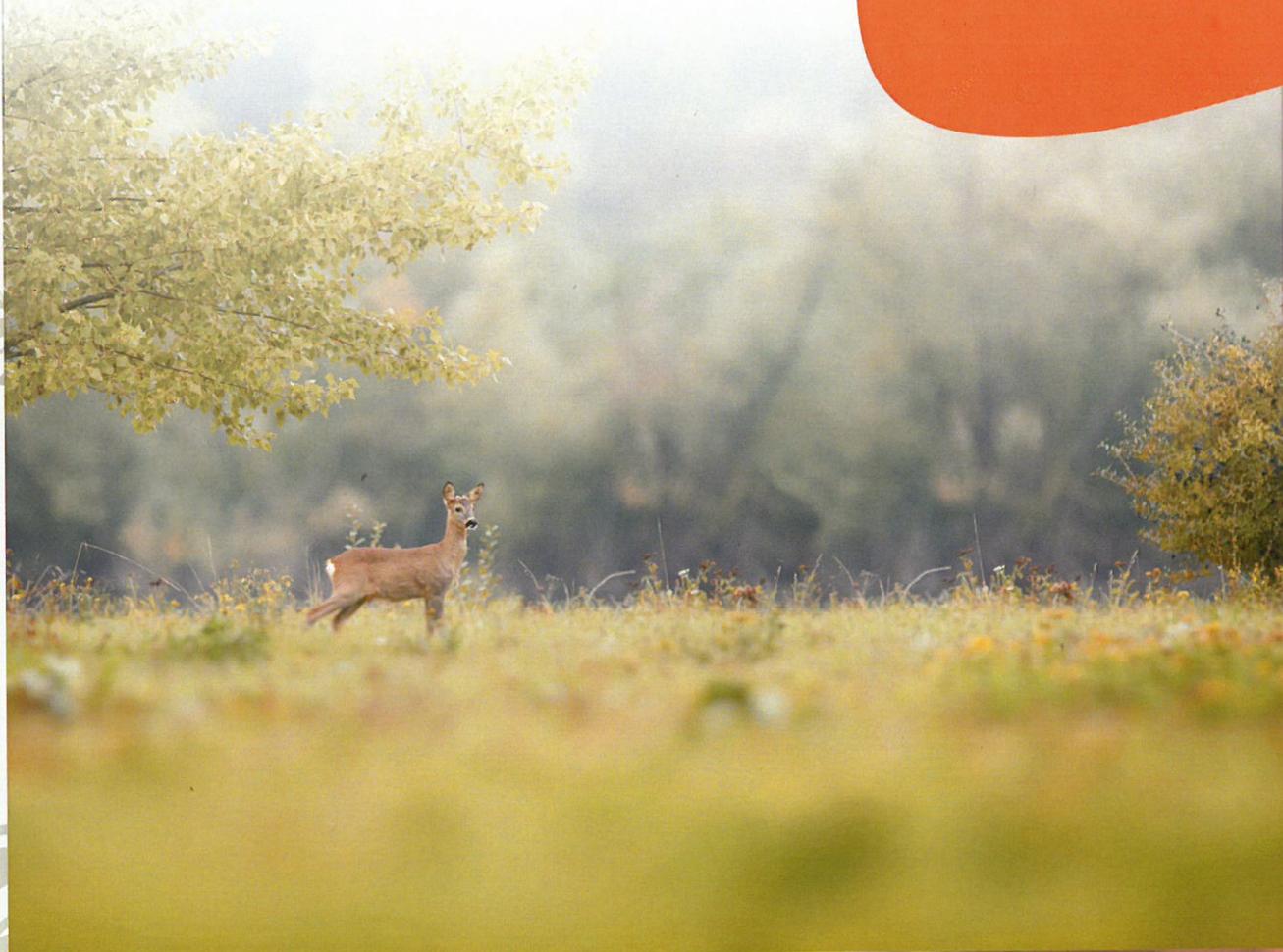
Les modalités de mise en œuvre de ce décret n'ont pas encore été communiquées et introduit la notion d'ivresse manifeste qui n'a pas de définition juridique claire et donc sujette à interprétation.

Plusieurs questions restent pour l'instant sans réponse : Suspension du permis de chasser et de conduire avec inscription au FINIADA ? Quelle responsabilité du détenteur et de l'organisateur de la chasse ?...

Les chasseurs, surpris fusil en main en état d'ivresse manifeste, sont donc désormais passibles d'une amende pouvant atteindre 1 500 euros et 3 000 euros en cas de récidive.

Selon l'OFB :
le nombre de morts liés
à la chasse a reculé de 81%
depuis 20 ans.

Cette baisse est le résultat
d'une prise de conscience
collective.



Enquête nationale sur les prélèvements à la chasse

Cette enquête individuelle via l'application ChassAdapt permet de déclarer ses prélèvements en temps réel, même sans connexion internet.

Cette enquête permettra de façon anonyme, de connaître l'ensemble des prélèvements cynégétiques au niveau national.

DÈS L'OUVERTURE DE LA SAISON,
je participe
à l'enquête Nationale
sur les prélèvements



Récolter ces données est essentiel car elles poseront les bases d'une gestion adaptative transparente et durable des espèces chassées.

Pourquoi participer à cette enquête ? _____

1. Des données essentielles pour la défense de la chasse.
2. Cette enquête est un outil scientifique pour la promotion, la communication, la transparence et la défense de la chasse.
3. La connaissance des prélèvements cynégétiques, pilier de la gestion durable des espèces chassées.
4. Cette enquête est individuelle via l'outil moderne ChassAdapt.
5. Cette enquête n'est pas un outil de contrôle et les données restent anonymes.
6. Quelles espèces chassables concernées ? ABSOLUMENT TOUTES.
7. Déclarez tous vos prélèvements dès maintenant et en temps réel.



Cette enquête est à retrouver par l'application ChassAdapt disponible en téléchargement

Information sur le SIA ; prolongation et dernière année !

La création de votre compte SIA devra se créer au plus tard **le 31 décembre 2024**.

En effet, le Ministère a prolongé d'une année supplémentaire cette possibilité.

En Deux-Sèvres c'est 60% des détenteurs d'armes à feu qui ont pu créer leur compte.

La FDC 79 met en place des permanences tous les mercredis après midi pour aider à la création de votre compte : prise de rendez-vous par téléphone (05 49 25 05 00).

Bilan *des accidents de chasse*

Le bilan annuel de l'accidentologie à la chasse pour la saison 2022/2023 fait état de 78 accidents (blessure corporelle) et 84 incidents avec 6 décès recensés – chiffre historiquement le plus bas relevé – contre 81 la saison passée.

Les incidents le plus fréquemment relevés concernent le tir en direction d'habitations, de véhicules ou d'animaux domestiques avec manquement systématique des règles élémentaires de sécurité.

En Deux-Sèvres on dénombre 1 accident matériel et 3 incidents dont 1 impliqué dans la mort de 2 animaux d'élevage.

Formez vous !

La formation décennale est obligatoire suite à la loi chasse de 2019

Formation sécurité décennale

Tous les chasseurs d'ici 2030 doivent avoir suivi cette formation en ligne ou en présentiel sans quoi ils ne pourront plus valider leur permis de chasser.

Alors, rendez vous sur **www.chasse-79.com** sur votre espace adhérent chasseur et suivez les instructions pour vous connecter ou contacter le secrétariat pour connaître les dates 2024 des prochaines sessions de formation en présentiel.